

SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET APPRENTISSAGE (MEAL) AU SEIN DU MOUVEMENT SUN

Évaluation conjointe de 2018 : outil de mesure des progrès dans
la réalisation des quatre objectifs stratégiques du Mouvement SUN

NOTE D'ORIENTATION

CONTEXTE

La première phase du Mouvement SUN (2012-2015) portait essentiellement sur la création d'un environnement propice à la nutrition et sur le rassemblement, au niveau national, de parties prenantes et d'acteurs de différents secteurs. L'accent était surtout mis sur le plaidoyer, l'établissement de partenariats et l'appel à s'engager en faveur de la nutrition. Maintenant que nous en sommes à la deuxième phase, le Mouvement SUN, avec sa Stratégie et feuille de route (2016-2020), poursuit les approches multi-acteurs et multisectorielles qui sont au cœur de sa mission. **Par ailleurs, les pays du Mouvement SUN progressent fortement dans les domaines des dépenses et de la mise en œuvre ; obtiennent des résultats ; et leurs actions, qui s'adressent avant tout aux femmes et aux filles, ont définitivement des effets positifs.**

CADRE DE RÉSULTATS DU SYSTÈME MEAL (SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET APPRENTISSAGE)

Pour évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs stratégiques de la Stratégie et feuille de route (2016-2020) du Mouvement SUN, les Objectifs de développement durable et la vision d'un monde sans faim et sans malnutrition exigent un alignement des initiatives et des cadres de surveillance convenus à l'échelle mondiale.

Le système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL) du Mouvement SUN permet de mesurer la progression du Mouvement SUN vers les résultats escomptés et les effets attendus. Ce système explique la théorie du changement en six étapes comme l'illustre la figure 1.

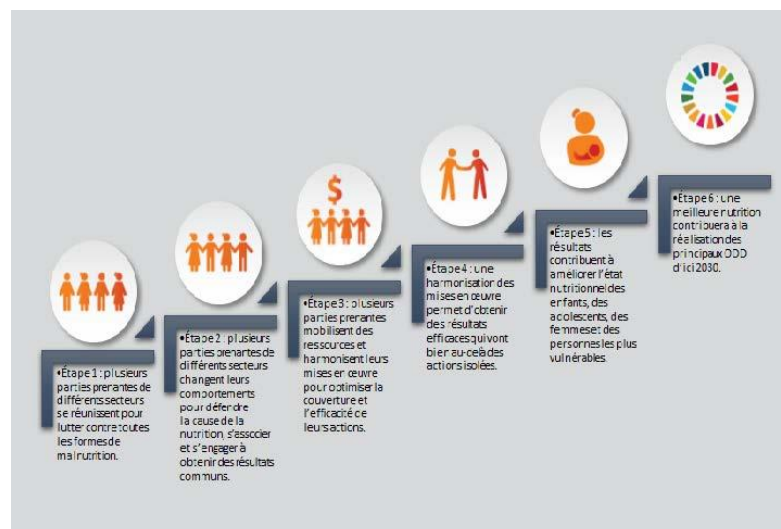


Figure 1 : les six étapes du cadre de résultats MEAL (suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage) basé sur la vision du Mouvement SUN au sein de sa Stratégie et feuille de route (2016-2020)

L'outil MEAL utilise essentiellement des données secondaires issues d'ensembles de données internationales et validées, auxquelles s'ajoutent des données primaires recueillies par le Secrétariat du Mouvement SUN et les Réseaux SUN. Les données primaires proviennent entre autres de l'**Évaluation conjointe du Mouvement SUN** - exercice réalisé par de nombreux pays SUN chaque année, des rapports des Réseaux SUN et des résultats d'un ensemble d'activités tels que les suivis budgétaires, les études et les cartographies produites par les parties prenantes. Ces informations issues de différentes sources sont ajoutées à une base de données gérée par le Secrétariat du Mouvement SUN.

Elles servent à la rédaction d'un rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN, et sont rendues publiques sur le site Internet du Mouvement ainsi que dans des rapports de partenaires comme le Rapport sur la nutrition mondiale. En outre, elles sont de plus en plus utilisées comme données de référence pour mesurer les progrès et adapter le soutien apporté aux pays SUN.

L'ÉVALUATION CONJOINTE DE 2018

L'évaluation conjointe de 2018 est la cinquième édition de ce processus multi-acteurs et multisectoriel que les pays du Mouvement SUN sont invités à entreprendre pour encourager la collaboration, la discussion et l'établissement de consensus. L'évaluation conjointe s'organise autour de quatre processus, le but étant d'atteindre les objectifs stratégiques exposés dans la Stratégie et feuille de route (2016-2020) du Mouvement SUN :

- **Processus 1** : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun
- **Processus 2** : garantir un cadre politique et juridique cohérent
- **Processus 3** : aligner les actions sur des résultats communs
- **Processus 4** : suivi financier et mobilisation des ressources

La progression des quatre processus est évaluée par l'étude des changements comportementaux des parties prenantes du Mouvement SUN au niveau national. Un tel exercice encourage les plateformes multi-acteurs des pays SUN à puiser dans un large éventail de données et d'informations disponibles à chaque étape du cadre MEAL pour fournir un aperçu cohérent et identifier les changements en matière de dépenses, mise en œuvre, résultats et impacts.

Avant tout, l'exercice contribue directement aux étapes 1 et 2 du cadre MEAL et sert de tremplin indispensable vers des discussions qui se déroulent au cours des étapes 3 à 6.

Les progrès dans le domaine de la rédaction de rapports au sein du Mouvement SUN reposent sur les initiatives de chaque pays et sur les efforts collectifs des principales parties prenantes nationales et des points focaux des gouvernements SUN. Les pays du Mouvement SUN sont fortement encouragés à faire de cet exercice un processus participatif en invitant les parties prenantes des ministères d'exécution, de la société civile, des milieux scientifique et universitaire, des organismes donateurs, des Nations Unies, du secteur privé et autres à y participer. Le Secrétariat du Mouvement SUN et les Réseaux SUN restent à votre écoute si vous avez besoin d'une aide technique.

Les quatre dernières années ont vu les pays du Mouvement SUN organiser des rencontres en face à face avec toutes les parties prenantes afin de mettre à profit cet exercice pour prendre un temps de réflexion, harmoniser leurs efforts et définir des priorités. Au cours de ces rencontres, les pays SUN ont discuté des problèmes de gouvernance, de stratégies, de renforcement des capacités et de travail d'équipe, des sujets trop souvent négligés pendant l'année alors que, sous l'effet de la pression, les discussions sont accaparées par des programmes ou des thèmes plus urgents.

LES OBJECTIFS DE L'EXERCICE SONT LES SUIVANTS :

1. Favoriser le rapprochement des équipes de parties prenantes de chaque pays à travers un processus participatif en vue d'harmoniser leur vision de l'état des transformations institutionnelles permettant le renforcement de la nutrition dans les pays SUN, y compris des progrès réalisés au cours de l'année passée.
2. Donner un aperçu des défis et des obstacles auxquels il faut faire face.
3. Définir des priorités communes pour 2018-2019 et évaluer le soutien disponible pour les atteindre.
4. Contribuer de façon concrète au processus de prise de décisions du système SUN international et de son système de soutien, notamment du Comité exécutif du Mouvement SUN, du Groupe principal du Mouvement SUN, des réseaux SUN, de ses experts, de la Coordinatrice et du Secrétariat du Mouvement SUN.

L'évaluation conjointe doit respecter les principes convenus d'équité, d'égalité et de non-discrimination pour tous, ce qui inclut de s'assurer que les femmes et les filles ainsi que leur autonomisation sont toujours au cœur des discussions.

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE 2018

Mars – Mai	Juin	Juillet - Août
<ul style="list-style-type: none">– Distribution des guides d'évaluation (Secrétariat du Mouvement SUN)– Appel au soutien auprès de chaque pays si nécessaire (Secrétariat du Mouvement SUN)– Évaluations conjointes nationales des progrès réalisés (menées par les points focaux des gouvernements des pays SUN avec le soutien des parties prenantes des pays)– Présentation des rapports (date limite de remise : fin mai)	<ul style="list-style-type: none">– Compilation et analyse des rapports par le Secrétariat du Mouvement SUN	<ul style="list-style-type: none">– Vérification des rapports par les pays du Mouvement SUN– Élaboration du rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN

MÉTHODOLOGIE

Les progrès réalisés dans le cadre de chaque processus sont évalués par l'étude des changements comportementaux des parties prenantes du Mouvement SUN au niveau national.

i. Des marqueurs de progrès nous permettent de mesurer les résultats quant aux changements comportementaux qui sous-tendent les quatre processus SUN.

Pour chaque processus SUN, les comportements sont mesurés sur une échelle d'évolution de changement. Chaque évolution se fait par étapes et chaque étape est représentée par un marqueur de progrès. Ces marqueurs sont des indicateurs de changements de comportements des différents acteurs qui travaillent au renforcement de la nutrition, changements auxquels on peut s'attendre alors que le Mouvement SUN évolue également. Sont prises en considération les relations, actions, activités, politiques et pratiques sur une certaine période.

ii. Critères d'évaluation des marqueurs de progrès

Chaque marqueur de progrès est évalué selon les critères suivants afin d'attribuer des notes (N/A, 0, 1, 2, 3 et 4). Des définitions claires et une liste exhaustive des signes sont proposées pour chaque marqueur dans la version 2016 du **modèle de rapport** afin de guider l'attribution des notes.

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicable au contexte actuel	Rien n'est en place.	La planification a commencé.	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée.	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels.	Entièrement opérationnel/Objectifs atteints/En cours avec suivi continu/Validé/Preuves fournies

Processus 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun	
Marqueur de progrès n° 1	Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national
Marqueur de progrès n° 2	Coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions
Marqueur de progrès n° 3	Contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs
Marqueur de progrès n° 4	Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations
Marqueur de progrès n° 5	Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs
Processus 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent	
Marqueur de progrès n° 1	Analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition
Marqueur de progrès n° 2	S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents
Marqueur de progrès n° 3	Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales
Marqueur de progrès n° 4	Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques
Marqueur de progrès n° 5	Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation
Processus 3 : aligner les actions sur des résultats communs	
Marqueur de progrès n° 1	Aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition
Marqueur de progrès n° 2	Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local
Marqueur de progrès n° 3	Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats
Marqueur de progrès n° 4	Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats
Marqueur de progrès n° 5	Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition
Processus 4 : suivi financier et mobilisation des ressources	
Marqueur de progrès n° 1	Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats
Marqueur de progrès n° 2	Assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet
Marqueur de progrès n° 3	Renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement
Marqueur de progrès n° 4	Concrétiser les promesses de financements
Marqueur de progrès n° 5	Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION CONJOINTE DE 2018

L'objectif de l'évaluation conjointe de 2018 est d'évaluer les progrès réalisés par le pays entre avril 2017 et avril 2018 et de l'aider à identifier ses priorités pour 2018-2019.

i. Organisation de l'évaluation conjointe

Le meilleur moyen de réaliser cet exercice est de le faire pendant l'une des réunions de la plateforme multi-acteurs nationale régulièrement organisées en rassemblant les parties prenantes de chaque pays travaillant sur le renforcement de la nutrition.

L'annexe 1 contient une liste de documents qui, lorsque c'est possible et opportun, doivent être apportés à la réunion pour documenter l'évaluation conjointe par la plateforme multi-acteurs.

ii. Réflexion sur les performances globales du pays à l'aide du tableau de bord MEAL

Avant de se lancer dans l'évaluation conjointe annuelle, il est fortement recommandé aux participants de prendre 20 minutes pour réfléchir à la manière dont leurs efforts et les ressources se concrétisent en véritables actions et en résultats permettant d'améliorer la nutrition de tout le monde, et plus particulièrement des femmes et des enfants. Le tableau de bord du pays couvre huit domaines en phase avec la Théorie du changement du Mouvement SUN, y compris l'environnement propice, les financements, les interventions alimentaires et les chaînes d'approvisionnement en nourriture, les lois promulguées, les ODD contribuant à améliorer la nutrition, l'apport alimentaire et l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, l'état nutritionnel ainsi que les ODD qui sont influencés par la nutrition. Le tableau de bord d'un pays permet d'indiquer ses avancées et ses retards. L'idée est d'encourager une discussion basée sur des faits qui se déroulera lors des évaluations conjointes annuelles que réalise toute plateforme multi-acteurs.

Rendez-vous sur [le site du Mouvement SUN](#) pour consulter le tableau de bord MEAL de votre pays.

iii. Préparation du modèle de rapport 2018

Processus et détails de l'évaluation conjointe

- Fournissez les informations nécessaires à l'évaluation conjointe en page 1 du modèle de rapport 2018.

Pour chaque marqueur de progrès

- Prenez le récit et les notes obtenues pour chaque marqueur de progrès de l'auto-évaluation 2017 (si elle a été réalisée) comme point de référence de l'évaluation conjointe de 2018. (Si nécessaire, contactez le Secrétariat du Mouvement SUN pour recevoir un exemplaire de l'auto-évaluation de 2017 d'un pays.)
- La représentation des notes de 2017 sur un graphique sous la forme d'une toile d'araignée pour chaque PROCESSUS peut faciliter la compréhension visuelle des progrès d'un pays vers les objectifs des quatre processus et rendre l'exercice d'évaluation conjointe 2018 encore plus efficace.
- Lisez attentivement les définitions et les exemples correspondants à ce à quoi pourrait ressembler les progrès pour chaque marqueur de progrès, comme indiqué sur la Note explicative d'indicateurs de progrès afin de faciliter l'attribution des notes pendant l'exercice.
- À cet égard, discutez des nouvelles réalisations de l'année passée (d'avril 2017 à avril 2018) et attribuez une note à chaque marqueur pour l'évaluation conjointe de 2018.
- Dans le modèle de rapport de 2018, fournissez des informations pour chaque marqueur avec la NOTE FINALE et des EXEMPLES PERTINENTS DE PROGRÈS afin d'EXPLIQUER CHAQUE NOTE, notamment pour les marqueurs pour lesquels des changements significatifs ont été constatés. Soyez précis (épelez les acronymes et donnez des dates/années précises pour les principaux événements, dans chaque section).
- IMPORTANT : fournissez toute la documentation nécessaire pouvant vous permettre de justifier la note de chaque marqueur de progrès (voir la liste de référence à la fin du présent document).

Pour chaque processus

- Expliquez en détail les principales contributions de chaque partie prenante à chaque PROCESSUS (1,2, 3 et 4).
- Fournissez des informations sur les progrès réalisés au cours de l'année passée (d'avril 2017 à avril 2018) qui soient pertinentes pour chaque PROCESSUS (1,2, 3 et 4).
- Répondez aux questions supplémentaires sur les PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DE CHAQUE PARTIE PRENANTE à la fin de chaque processus.

Priorités communes émergeant de l'évaluation conjointe de 2017–2018

- Tout d'abord, et comme demandé dans le modèle, réfléchissez au travail réalisé en lien avec vos **priorités de 2016-2017**.
- Puis, sur la base des résultats de l'exercice d'évaluation conjointe de 2018, identifiez et fournissez un maximum de 4 domaines prioritaires à faire progresser pour l'année suivante (2018-2019).

Détails des participants

- Fournissez des informations sur les membres participant à l'évaluation conjointe de 2018 (voir l'annexe 5 du modèle de rapport 2018).

Annexes :

- Pour 2018, cinq annexes sont proposées avec le modèle de rapport :
 - Annexe 1 : priorités identifiées
 - Annexe 2 : planification des mesures et interventions d'urgence
 - Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN
 - Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition
 - Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

Merci de bien prendre le temps de fournir les informations demandées car il s'agit là d'une bonne occasion de voir dans quels domaines davantage d'aide et de conseils sont nécessaires et dans quels domaines le système de soutien du Mouvement SUN peut fournir une valeur ajoutée.

iv. Validation et envoi au Secrétariat du Mouvement SUN

Une fois terminé, le modèle de rapport de 2018 est validé par toutes les parties prenantes.

Le rapport final validé et tous les documents connexes sont ensuite remis au Secrétariat du Mouvement SUN (date limite : le 31 mai) pour être ajoutés au rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN de 2018.

Les données et la documentation fournies pendant l'évaluation conjointe de 2018 feront l'objet d'une analyse détaillée et d'une diffusion au sein du Mouvement SUN afin d'encourager la formation et le partage d'informations entre les pays SUN.

Merci d'indiquer si vous ne souhaitez pas que les documents partagés soient publiés sur le site Internet du Mouvement SUN.

Liste de référence : liste actualisée des documents par pays utilisés pour l'évaluation conjointe

Processus 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

- Mandats des plateformes multi-acteurs et des réseaux/alliances/comités (société civile, Nations Unies, donateurs, secteur privé, etc.)
- Plans de travail annuels pour les plateformes multi-acteurs et pour les réseaux (société civile, Nations Unies, donateurs, secteur privé, etc.)
- Procès-verbaux des réunions de plateformes multi-acteurs indiquant clairement les points d'intervention
- Rapports sur les travaux et les résultats des plateformes multi-acteurs et des réseaux (société civile, Nations Unies, donateurs, secteur privé, etc.)
- Études d'évaluation de l'efficacité des plateformes multi-acteurs

Processus 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

- Inventaire des documents sur les récentes politiques et législation concernant la nutrition (spécifiques et qui y contribuent)
- Documents de revue des politiques
- Rapports sur la communication et le plaidoyer, communiqués de presse, déclarations publiques
- Stratégies de plaidoyer et de communication
- Documents sur les politiques
- Documents juridiques
- Directives ministérielles, manuels, règles, procédures de fonctionnement et réglementations (nationales et sous-nationales)
- Études d'évaluation d'impacts juridiques et stratégiques

Processus 3 : aligner les actions autour sur des résultats communs

- Documents d'analyse de la situation
- Rapports/tableaux de bord de cartographie des parties prenantes et des actions en faveur de la nutrition
- Cadre commun de résultats convenu au niveau national en faveur de la nutrition
- Plans nationaux de nutrition multi-acteurs et multisectoriels
- Plans de mise en œuvre avec explication annuelle détaillée des activités, des étapes jalons et des résultats attendus
- Cadres de suivi et d'évaluation
- Directives de mise en œuvre du programme national, manuels, règles et procédures de fonctionnement
- Rapports sur l'évaluation des capacités
- Tableaux de bord/rapports de couverture et de mise en œuvre
- Rapports annuels d'avancement des mises en œuvre par les parties prenantes
- Rapports annuels d'avancement des mises en œuvre conjointes
- Rapports d'audits sociaux
- Études d'évaluation des impacts des programmes

Processus 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

Remarque : assurez-vous d'expliquer clairement la méthodologie utilisée pour l'exercice des coûts et le suivi financier.

- Estimation des coûts des programmes et des interventions
- Estimations des budgets alloués et des dépenses en fonction de l'analyse des budgets nationaux et d'autres documents financiers rendus publics.
- Rapports d'audits sociaux contenant des informations financières divulguées
- Rapport annuel d'avancement des financements conjoints
- Rapports de mobilisation des ressources, y compris les déclarations publiques décidées conjointement sur les manques de financement
- Preuves de versements des financements promis (aux niveaux national et extérieur)
- Stratégies de mobilisation des ressources
- Études d'évaluation des mécanismes financiers

N'hésitez pas à envoyer au Secrétariat du Mouvement SUN les dernières versions des documents. Vous aiderez d'autres pays et fournirez les preuves des progrès généraux réalisés par le Mouvement SUN.